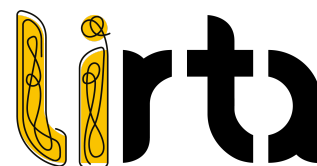


Contrat d'engagement des équipes Saison 2026-2027



LIGUE D'IMPROVISATION
rencontre théâtre ados

Équipe: _____

Ligue A / Ligue B / Ligue C

Responsable scolaire: _____

Courriel: _____

Téléphone: _____

École: _____

Adresse: _____

Responsable facturation: _____

Courriel: _____

1. L'équipe s'engage à :

1.1 **Respecter les règlements de la Ligue d'improvisation de la RTA (LIRTA)** tout au long de la saison 2026-2027 incluant les séries de fin de saison. Advenant le cas où une équipe irait à l'encontre des règlements, la ligue se réserve le droit de suspendre l'équipe ou de l'expulser. Les règlements sont disponibles au sur le site internet de la LIRTA.

1.2 **Suivre le calendrier de saison** qui sera adopté lors de la réunion générale annuelle de début d'année (5 octobre 2026). Toutes demandes de changements au calendrier de saison adopté en début d'année peuvent être refusées. À l'exception des cas de forces majeures cités dans les statuts et règlements de la ligue : COVID-19, tempête de neige, fermeture d'école non prévue, journée pédagogique flottante.

1.2.1 Compléter le formulaire des indisponibilité avant le 24 septembre 2026 inclusivement. Toutes les indisponibilités soumises après cette demande peuvent être refusées par la coordination de la LIRTA. Le formulaire est envoyé à l'adresse courriel du responsable scolaire dans les jours suivants la confirmation de l'adhésion de l'équipe à la LIRTA.

1.3 **Fournir le transport** nécessaire à ses joueurs pour les matchs à l'extérieur.

1.4 **Signalétique** : Rendre visible et clair, lors des matchs à domicile, le trajet vers la salle de match en utilisant les affiches de signalisation de la LIRTA et de son commanditaire principal, soit la Caisse Desjardins. Des affiches peuvent être fournies par la LIRTA directement à votre école.

1.5 **Payer les frais d'inscription** exigés par la ligue dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Les factures seront envoyées le 28 septembre 2026 aux responsables de la facturation.
Ligue A - 775\$ / Ligue B - 675\$ / Ligue C - 625\$

1.6 **Compléter le formulaire d'alignement** de l'équipe en ligne. Le formulaire a été envoyé automatiquement par courriel à l'adresse du responsable scolaire lors de la confirmation de l'adhésion de l'équipe à la LIRTA pour la saison 2026-2027.

2. Le responsable école s'engage à :

2.1 Transmettre les **informations** données par la ligue, ainsi que les statuts et règlements à l'entraîneur de l'équipe et aux joueurs.

2.2 Vérifier régulièrement l'**onglet "communication"** du site web de la LIRTA tout au long de la saison pour rester à jour des derniers développements de l'organisation.

Contrat d'engagement des équipes Saison 2026-2027



2.3 Rendre disponible un **local adéquat** pour la tenue des matchs à domicile (espace de jeu, places assises, éclairage et système de son) et un local adéquat pour l'équipe visiteur (local fermé, accès aux salles de bain) selon le calendrier de matchs.

2.4 S'assurer que l'entraîneur de l'équipe corresponde aux **valeurs** prônées par la LIRTA et respecte les règlements de la ligue. Sa présence lors des réunions de ligue et des formations offertes est très fortement recommandée.

3. La RTA s'engage à :

3.1 Élaborer un **calendrier de saison**, incluant des séries de fin de saison, pour la tenue des matchs de la LIRTA.

3.2 **Coordonner** l'ensemble des activités de la ligue et fournir le personnel nécessaire à son bon déroulement.

3.3 Assumer la gestion des frais reliés à la **coordination de la ligue d'improvisation**, les salaires des arbitres et juges, les formations de début d'année ainsi que les salles pour les matchs de séries de fin de saison.

3.4 Collaborer avec les écoles pour maintenir un **environnement sécuritaire** pour tous.

4. Photos et vidéos

4.1 Le présent contrat autorise La Rencontre Théâtre Ados à utiliser les photos sur lesquelles apparaissent vos joueurs. Cette autorisation couvre l'utilisation du matériel, en tout ou en partie, à des fins promotionnelles pour l'organisme comprenant dépliants, brochures, revues, journaux, télévision (annonce, communiqué, reportage), etc. Tout le matériel demeurera la propriété de l'organisme et servira à des fins de représentation uniquement. Cette autorisation ne couvre pas une utilisation en vues de gains financiers directs pour l'organisme (ex : vente de photos).

5. Annulations de participation à la saison en cours

5.1 En cas d'annulation de la part de l'équipe, cette dernière accepte la perte de la totalité des frais encourus par l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué par la RTA.

5.2 En cas d'annulation de la part de la RTA, l'équipe sera remboursée des frais d'inscription au prorata de sa participation.

Signé à _____ (ville) le ____/____/____ (JJ/MM/AAAA)

Par _____ (nom complet du responsable scolaire en lettres moulées)

Signature du responsable scolaire

Nathan Desjardins, coordonnateur de la LIRTA

Pour toute question, veuillez communiquer dans les plus brefs délais avec Nathan Desjardins, coordonnateur de la LIRTA pour la saison 2026-2027 à l'adresse lirta@rtados.qc.ca

**Bien à vous,
l'équipe de la RTA.**